###### Lutter contre les préjugés, stéréotypes et discriminations

**TRAVAIL PREPARATOIRE POSSIBLE : le prix Ilan Halimi**

# prix-ilan-halimi-logo-1-1030x392

# Françoise NYSSEN, ministre de la Culture, a lancé le prix Ilan HALIMI dédié à la lutte contre les préjugés le 1er octobre 2018. Ce prix national récompense les initiatives engagées par des collectifs de jeunes de moins de 25 ans qui, par leur créativité et leur inventivité, contribuent à faire reculer les préjugés et les stéréotypes racistes et antisémites. Mesure du plan national de lutte contre le racisme et l’antisémitisme 2018-2020 présenté le 19 mars 2018 par le Premier Ministre, Edouard PHILIPPE. Ce prix national récompense les initiatives engagées par des collectifs de jeunes de moins de 25 ans qui, par leur créativité et leur inventivité, contribuent à faire reculer les préjugés et les stéréotypes racistes et antisémites.

# Le Prix Ilan HALIMI a été remis le mercredi 13 février 2019 par le Premier ministre, Édouard PHILIPPE.Il est soutenu par le Premier ministre, le ministère de l’Education nationale, le ministère de la Culture, la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l’antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH) et la MGEN.

# Présentez en quelques lignes le prix Ilan Halimi.

# Recherchez pourquoi ce prix porte le nom d’Ilan Halimi.

# Quel sens donnez-vous au logo représentant ce prix ?

**Activité n°1 : Etudier un article du journal *Le Parisien* consacré à un rappel de l’affaire Halimi du 11 février 2016**

# CHRONOLOGIE. Il y a dix ans, la mort d'Ilan Halimi

## *A Bagneux, la cicatrice Ilan Halimi ne s'est pas refermée. Il y a dix ans, le jeune Juif y a été froidement torturé par le « gang des barbares », dans la cave d'un immeuble. Vendredi, la ville lui rendra de nouveau hommage. Retour sur cette affaire qui, il y a tout juste dix ans, a suscité l’indignation nationale.*

La France se réveille horrifiée ce mardi 14 février 2006. La veille, un homme d'une 20aine d'années est découvert à demi conscient près de la gare de Sainte-Geneviève-des-Bois. Entièrement dénudé, menotté et bâillonné, l'individu présente d'étranges brûlures sur tout le corps. Transporté vers l'hôpital Cochin à Paris, il décède en fin de matinée, sans pouvoir expliquer le calvaire qu'il a visiblement vécu. Son identification permet rapidement de comprendre qu'il est Ilan Halimi, un jeune Parisien enlevé depuis le 21 janvier. Vingt-quatre longs jours pendant lesquels, on l'apprendra plus tard, il a été victime des tortures du « gang des barbares ».

**21 janvier 2006, Ilan Halimi est enlevé à Paris.**

Quelques jours avant son enlèvement, le 17 janvier 2006, le Parisien de 23 ans est abordé par une jeune femme dans le magasin de téléphonie dans lequel il travaille, boulevard Voltaire à Paris (XIe). On apprendra plus tard que la jeune fille fait partie d'un réseau spécialement constitué pour piéger des hommes supposés riches, car juifs. Dans la nuit du 20 au 21 janvier, « l’appât» réussit son coup : Ilan Halimi se rend à un rendez-vous fixé par la belle Emma\*, 17 ans, recrutée par un certain Youssouf Fofana. Dès le lendemain, les ravisseurs envoient une photo par e-mail à la famille, façon otage occidentaux en Irak : yeux bandés, journal du jour dans les mains et pistolet pointé sur la tempe.

**Une demande de rançon incohérente**

D'autres images seront envoyées les jours suivants, la victime allongée, vêtue d'un simple peignoir ouvert. Les maîtres chanteurs contactent le père d'Ilan, commerçant, en réclamant d'abord une rançon de 450 000 euros. La somme demandée ne cesse de varier, tombant jusqu'à 5 000 euros. (…)

**Vingt-quatre jours d'horreur**

Pendant que sa famille et la police le recherchent, Ilan Halimi est séquestré dans un appartement d'un immeuble de la cité Pierre-Plate à Bagneux. Plusieurs jeunes entre 17 et 27 ans se relaient pour le garder, le nourrir. Fofana, dit « le Boss », ou « Django », leur a promis de l'argent facile s'ils le maintiennent attaché et en vie (…) «C'est après qu'on a commencé à lui filer des tartes quand il gémissait pour avoir des clopes.» Jean-Christophe, alias Zigo, reconnaît avoir écrasé un joint sur le front de la victime. « Je lui ai mis des coups au visage pour le faire taire », et des coups de balai dans les jambes. Ilan tremble de froid, l'appartement n'est pas chauffé. Fofana décide que l'appartement n'est plus sûr. Ilan est conduit dans un local de chaufferie dans les caves de l'immeuble. (…)

**Fin tragique le 13 février**

Les malfaiteurs sont de plus en plus agressifs. Ils laissent planer la menace de mutilations comme couper plusieurs doigts de leur otage. L'ultime contact aura lieu quatre jours avant qu'Ilan ne soit retrouvé, le 13 février, agonisant non loin d'une voie ferrée dans l'Essonne. Ce jour-là, vers 9 heures, des employés de la SNCF alertent les secours. Ces derniers tentent de sauver Ilan mais il meurt sur le chemin de l'hôpital. Le « mystère » de cet homme retrouvé nu et visiblement torturé ne dure pas : c'est bien le jeune homme enlevé le 21 janvier dernier. (…)

**Hommage national**

A Bagneux, certains habitants se demandent comment la séquestration a pu durer si longtemps sans que personne ne s'en aperçoive. La mère d'un des geôliers prend la parole pour dénoncer le silence, notamment d'autres parents qui, selon elle, ne pouvaient ignorer les agissements de leurs enfants. (…) Le 26 février, des milliers de personne défilent dans Paris pour le jeune homme mais également « pour dire non au racisme et à l’antisémitisme ».

**Le procès : perpétuité pour Fofana**

Le 29 avril 2009 s'ouvre le procès des membres du « gang des barbares » devant la Cour d'assises des mineurs de Paris. La réclusion criminelle à perpétuité est requise contre Youssouf Fofana. Le 10 juillet, « Django » est condamné à perpétuité, une peine assortie d'une mesure de sûreté de 22 ans, tandis que ses principaux complices écopent de 15 à 18 ans de réclusion.

D’après *Le Parisien,* 11 février 2016.

Consigne : Complétez le tableau ci-dessous.

|  |  |
| --- | --- |
| QUESTIONS | REPONSE POSSIBLE |
| **Quelle est l’identité de la victime ?** | Ilan Halimi, 23 ans, Parisien, travaille dans une boutique de téléphonie |
| **De quoi est-il victime ?** | Enlèvement, séquestration, torture. |
| **Qui sont ses agresseurs ?** | Un groupe de jeunes de 17 à 27 ans, surnommé « gang des barbares », dont le chef est Youssouf Fofana. |
| **Pour quelle raison l’ont-ils « choisi » ?** | Ilan Halimi est Juif et ses agresseurs croient que les Juifs sont riches. C’est un préjugé antisémite. |
| **Comment son calvaire prend-il fin ?** | Il est abandonné agonisant le long d’une voie ferrée. Il meurt lors de son transfert à l’hôpital. |
| **Quelles sont les suites judiciaires de cette affaire ?** | Les membres du gang sont condamnés à des peines entre 15 et 18 ans de prison. Le chef est condamné à la perpétuité, peine assortie d'une mesure de sûreté de 22 ans. |
| **Quelles sont les réactions de la population ?** | Une manifestation de soutien est organisée dans Paris.  Dans la cité où il a été détenu, certains parents dénoncent la loi du silence qui a permis ce crime, le calvaire d’Ilan Halimi ayant duré du 21 janvier au 13 février 2006. |

**Activité n° 2 : Etudier la vidéo** **de** **Conspiracy Watch sur le préjugé « *Le Juif et l’argent* » :**

<https://www.conspiracywatch.info/dou-vient-le-prejuge-sur-les-juifs-et-largent.html>

Consigne : Visionnez la vidéo une première fois en continu. Puis, au 2e passage, répondez aux questions suivantes :

1. Parmi les préjugés relevés dans les autres documents, quel est celui qui est dénoncé dans cette vidéo ?
2. Relevez plusieurs arguments qui démontent ce préjugé.

**ACTIVITE n°3 : Mobiliser pour lutter contre l’antisémitisme**

Consigne : Identifiez, à partir des différents documents étudiés dans ce chapitre, les différents moyens pour lutter contre l’antisémitisme.

* La loi et la condamnation d’auteurs d’actes antisémites
* La création d’un prix pour sensibiliser la jeunesse
* La réalisation de films pour déconstruire les préjugés
* La rédaction d’articles de presse (ou médias en général)
* L’exercice d’une vigilance citoyenne
* L’engagement dans des associations
* L’enseignement dans la classe

**ACTIVITE n°4 Réaliser un projet autour de la lutte contre les préjugés, les stéréotypes et les discriminations.**

Consigne : Vous candidatez pour obtenir un prix dédié à la lutte contre les préjugés, les stéréotypes et les discriminations.

Vous allez disposer de 5mn pour présenter au jury votre projet en vous appuyant sur un diaporama.

**Feuille de route**

Chaque étape devra être illustrée par une diapositive (pas de texte rédigé !).

**Etape 1**

Déterminer le préjugé, le stéréotype ou la discrimination que vous voulez dénoncer, en partant d’un fait d’actualité récent.

**Etape 2**

Lister des arguments permettant de démonter le préjugé, le stéréotype ou la discrimination.

**Etape 3**

Rechercher les moyens permettant de lutter et/ou sanctionner ce préjugé, ce stéréotype ou cette discrimination.

**Etape 4**

Imaginer un logo avec un slogan permettant de diffuser votre message de lutte contre les préjugés, les stéréotypes ou les discriminations.

**Etape 5**

Présenter à l’oral, en 5mn, votre projet.